



Le jeudi 19 juin 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 13 juin 2025 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Marie DUCATTEAU, Audrey DASSONNEVILLE, Aurélie DESQUENNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Laura NAESSENS, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard CAUDAL (à Mme Annie HUS), Mme Dorothée GENASI (à Mme Danièle DELBECQUE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Martin LEPOUTRE), M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS (à M. Xavier BASSELET), Mme Béatrice LAURENCEL (à Mme Juliette de BAROLET), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), Mme Francine VANCAEYZEELE (à Mme Laura NAESSENS), M. Philippe LEMPIRE (à M. Bernard JEAN BAPTISTE)

Absents excusés : M. Vincent DELANNOY, M. Nicolas CARLIN, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 25-2-8

Vie associative

Subvention à l'association

Avenir Bondues Basket Club (ABBC)

Rapport de D. DUPE,

Adjoint au Maire

Lors du conseil municipal du 19 décembre 2024, une subvention d'un montant de 19 000 € a été accordée au club de basket ABBC.

Informés que la présidente en exercice lors du vote et signataire de la demande de subvention faisait alors l'objet d'un jugement d'interdiction d'exercer toute direction de personne morale y compris tout mandat associatif, la commune ne pouvait que surseoir au versement de la subvention municipale accordée.

Après plusieurs mois consacrés à la remise en question de sa gouvernance, l'association ABBC a élu, par assemblée générale du 27 mai 2025, ses nouvelles instances dirigeantes, dans le respect des règles de la vie associative. Puis, elle a déposé, sous signature de sa présidente régulièrement élue, une nouvelle demande de subvention de 19 500 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal d'annuler formellement la subvention accordée à ABBC lors du Conseil municipal du 19 décembre 2024, et de lui accorder une subvention de 19 000€.

Travaux préparatoires
Commission du 3 du 5 juin 2025

Vote à l'unanimité

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire



M. Pierre DELZENNE
Conseiller Municipal délégué
Secrétaire de séance